COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La commission des finances rejette les amendements de Mme Corbière

La santé publique doit rester la priorité face aux ravages de l'alcool à La Réunion

Le 23 novembre 2026, la commission des finances du Sénat a rejeté les amendements déposés par Mme Corbière, qui visaient à supprimer la taxation destinée à contribuer à la lutte contre l'alcoolisme à La Réunion. Le Département prend acte de cette décision. Elle traduit le choix de faire primer l'enjeu de santé publique sur les arguments économiques avancés pour remettre en cause ce dispositif.
À La Réunion, les conséquences sanitaires et sociales de l'alcoolisation sont particulièrement lourdes. Les données disponibles appellent à maintenir une politique de prévention ambitieuse.

Une mortalité liée à l'alcool particulièrement élevée

Selon les chiffres communiqués, environ **450 décès sont liés à l'alcool chaque année dans le département**. Sur la période 2020-2022, le taux standardisé de mortalité liée à l'alcool atteint **53,4 décès pour 100 000 habitants** à La Réunion, tous sexes confondus. Il s'agit du **taux régional le plus élevé** du tableau présenté, devant les Hauts-de-France (50,7) et la Bretagne (47,1).

Taux standardisés de mortalité liée à l'alcool par région — 2020-2022 (pour 100 000 habitants)

Territoire	Ensemble	Hommes	Femmes
La Réunion	**53,4**	**97,9**	**17,3**
Hauts-de-France	50,7	82,4	24,3
Bretagne	47,1	80,5	18,9
Normandie	46,8	78,1	20,4
Pays de la Loire	39,9	68,7	15,3
Grand Est	37,8	63,9	16,1
Bourgogne-Franche-Comté	37,1	63,8	13,9
Centre-Val de Loire	36,6	63,2	13,8
Guadeloupe	33,5	65,4	8,7
Nouvelle-Aquitaine	32,2	54,6	13,2
Occitanie	29,5	49,5	12,4
Guyane	29,4	48,3	12,5
Auvergne-Rhône-Alpes	28,8	49,8	11,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,2	47,3	12,4
Martinique	27,2	55,0	5,9
Île-de-France	25,2	42,5	11,1
Corse	21,2	36,8	7,1
France hexagonale	**34,5**	**58,3**	**14,5**

Le taux pour La Réunion atteint **97,9 pour 100 000 habitants chez les hommes et 17,3 chez les femmes**. Ces écarts soulignent l'ampleur du défi de prévention et de prise en charge sur le territoire.

L'alcoolisation fœtale : un enjeu majeur de prévention

Les conséquences de l'alcool ne se limitent pas à la mortalité. Entre 2006 et 2013, **3 207 enfants ont été diagnostiqués pour des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)** au cours de la période néonatale, soit 0,48 cas pour 1 000 naissances à l'échelle nationale. La proportion rapportée était particulièrement élevée à La Réunion, avec **1,22 cas pour 1 000 naissances**, devant la Haute-Normandie (1,02‰), la Champagne-Ardenne (0,90‰) et le Nord-Pas-de-Calais (0,90‰).
Ces données rappellent l'importance de renforcer l'information, l'accompagnement des femmes enceintes et la prévention de toute consommation d'alcool pendant la grossesse.

90 % des faits de violences intrafamiliales commis sur fond d'alcoolisation

Ancienne présidente de l'Union des femmes de La Réunion, Mme Corbière devrait pourtant mesurer les conséquences dramatiques de l'alcoolisme sur les familles réunionnaises. Elle ne peut ignorer que près de 90 % des faits de violences intrafamiliales seraient commis sur fond d'alcoolisation. À ce titre, son engagement passé en faveur des femmes et des familles devrait naturellement la conduire à soutenir toutes les mesures susceptibles de faire reculer ce fléau, plutôt qu'à défendre des amendements visant à supprimer la taxation destinée à en limiter les ravages.

Contrairement à ce qu'elle affirme, la taxation du prix de l'alcool constitue bien un **levier de réduction de la consommation**, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans une politique globale de prévention. Et cette efficacité pourrait être renforcée si les recettes supplémentaires collectées étaient directement mobilisées par le Département pour financer un véritable plan de lutte contre l'alcoolisme : prévention, accompagnement des personnes dépendantes, protection des femmes et des enfants et soutien aux familles victimes de ses conséquences.

Le Département confirme que la lutte contre l'alcoolisme à La Réunion mérite mieux que des arguments économiques servant à préserver les intérêts des lobbies alcooliers. Elle exige du courage politique et une priorité absolue donnée à la santé publique et à la protection des familles.

La priorité doit rester la protection de la population. Face à des indicateurs sanitaires aussi préoccupants, affaiblir les outils de prévention serait un mauvais signal. Le Département entend poursuivre son engagement pour réduire les dommages liés à l'alcool et mieux protéger les Réunionnaises et les Réunionnais.

Saint-Denis, 24 Novembre 2026